

Nantes, le 7 février 2020

Europe

Vanessa Charbonneau

nommée au Comité européen des régions

Vanessa Charbonneau, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge des affaires européennes a été désignée pour rejoindre la délégation française au Comité des régions, celle-ci compte 24 membres titulaires (12 au titre des Régions, 6 pour les départements et 6 pour les communes) et autant de membres suppléants. Organe consultatif de l'Union Européenne composé de représentants élus au niveau local et régional provenant des 27 États membres, le Comité européen des régions (CdR) permet à ces représentants de donner leur avis sur la législation européenne qui concerne directement les régions et les villes. Chaque pays désigne les membres de son choix, qui sont nommés par le Conseil de l'UE pour un mandat renouvelable de cinq ans.

« C'est pour moi une très grande fierté de devenir membre de ce comité dont le rôle est éminemment important dans l'élaboration des propositions législatives du parlement européen qui concernent les territoires et pour lesquelles le regard et l'analyse de nos collectivités est nécessaire, pour que l'Europe se construise avec les réalités concrètes du terrain. » souligne Vanessa Charbonneau.

La Commission européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen doivent consulter le CdR lorsqu'ils élaborent des propositions législatives sur des domaines concernant les autorités locales et régionales, comme la santé, l'éducation, l'emploi, la politique sociale, la cohésion économique et sociale, les transports, l'énergie et le changement climatique. Si le CdR n'est pas consulté, il peut saisir la Cour de justice. Dès la réception d'une proposition législative, il prépare et adopte un avis qu'il transmet aux institutions de l'UE concernées. Le CdR émet également des avis de sa propre initiative.

La session plénière d'installation du nouveau Cdr aura lieu ce mardi 11 février à Bruxelles.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16